

Le compostage

De nombreux habitants du territoire participent à la réduction des déchets en pratiquant le compostage, et utilisent leurs déchets de cuisine et de taille en guise d'engrais pour leur potager. Pour les habitants ne disposant pas de jardin, il existe des composteurs collectifs.

- Le SICTOBA propose des composteurs individuels (accompagnés d'un bioseau) à la vente.
- Si vous ne possédez pas de jardin, le SICTOBA, en collaboration avec votre mairie, peut mettre à disposition un composteur collectif dans votre quartier. Pour cela, contactez votre mairie.



Le saviez-vous ? La pratique du compostage réduit de 40% le poids de nos poubelles : c'est autant de matière qui n'est pas transportée dans les sites d'enfouissement et qui est valorisée au plus près du lieu de consommation.

Je mets quoi dans le compost ?

Je mets quoi dans le compost ?



Tout **déchet d'assiette et de cuisine**, ainsi que les déchets à base de **cellulose** (sac en papier, essuie tout, petits morceaux de carton...).



Le compost doit être amendé par des **déchets de jardin** (feuilles, découpes de branchages...) et **arrosé** en été pour le maintenir humide.



Attention, il doit être **remué** régulièrement et installé à même le sol pour que les vers puissent remonter dedans.

Bon plan zéro déchet

Pour alimenter votre compost ou pailler votre jardin, du broyat est disponible gratuitement sur les plateformes de déchets verts, aux heures d'ouverture.



Broyat à disposition sur la plateforme de déchets verts de Ruoms